

DATE DE CONVOCATION : 08/09/2009
DATE D'AFFICHAGE : 09/09/2009

NOMBRE DE CONSEILLERS : 10
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

L'an deux mil neuf le mardi 20 octobre à 20 h 30 le conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur CORNÉE Hervé, Maire.

Etaient présents : MM BODIN Jean-Pierre et ROCHER Marc, MME HEMON Céline, MMES DEROUIN Brigitte et BOISARD Véronique, MM VERON John, ROCHER Jean-Luc, et HERMAGNE Christophe.

Etaient absents excusés : M LUTELLIER Sylvain

Etait absent non excusé : /

Formant la majorité des membres en exercice, MME DEROUIN Brigitte a été élue secrétaire

Cantine/Garderie : Monsieur Le Maire fait le point sur l'avancement des travaux. Ils vont être tout juste terminés pour la rentrée du 5 novembre 2009, l'habillage extérieur TRESPA ne sera sans doute pas posé. Pareil pour le portail, l'entreprise BARON fait le maximum afin qu'il soit posé pour le 5. Pour le raccordement électrique le rendez-vous pour obtenir le consuel est le 30 octobre au matin. La réception du chantier est prévu le vendredi 30 octobre à 17h30. Cathy et Hélène feront du ménage tout début novembre.

Concernant le matériel les entreprises FCPL, FB Equipro (ex Folliot) et Comptoir de Bretagne ont présenté chacune un devis :

Après en avoir délibéré le conseil municipal retient chez :

FCPL : Le lave-vaisselle avec piètement inclus d'un montant de 1998.00 € HT

COMPTOIR DE BRETAGNE : - chariot de débarrasage 2 plateaux pour 260.00 € HT

- Porte sac poubelle pour le chariot 89.00 € HT

- Chariot de ménage pour 59.90 € HT

- Poubelle à commande non manuelle 120 L 82.00 € HT

- Table inox adossée avec étagère 1m x0.6 m pour 411.00 € HT

- Table inox adossée avec étagère 2m x 06 m pour 584.00 € HT

Mission handco SOCOTEC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

RETIENT la proposition de mission de la SOCOTEC

dite HANDCO, afin d'obtenir l'attestation accessibilité handicapé, pour le chantier de la CANTINE & GARDERIE actuellement en construction qui s'élève à 358.80 € TTC et

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention

PROCÉDER au mandatement le moment venu.

École :

1. École numérique rurale

Seulement 4300 € de subvention a été accordée par l'inspection académique au lieu des 9000 € annoncés. LOGICIA a revu le devis à la baisse selon les modalités suivantes : solution TBI et portables instituteurs pour un montant de 4990.00 € HT

Le Conseil DONNE son ACCORD.

2. Financement des écoles privées/publiques :

Monsieur Le Maire présente le nouveau texte de loi concernant le financement des écoles privées & publiques des enfants inscrits dans une autre commune.

Le Conseil Municipal réaffirme sa position de ne pas accorder de dérogations aux parents qui en feraient la demande et donc de ne pas financer les communes extérieures puisque notre commune dispose des structures nécessaires pour accueillir les élèves..

Carrière : L'enquête publique est terminée, le Commissaire enquêteur a jusqu'au 20 novembre pour donner son rapport au préfet. L'enquête a vu une bonne participation des riverains.

THT :

Par rapport aux projets PAP, Monsieur Le Maire INFORME le conseil municipal qu'ils sont bloqués tant que le dossier ne sera pas déclaré d'utilité publique officiellement.

Les rapports des commissaires enquêteurs seront rendus fin octobre

Prévoir des projets PAP afin qu'ils puissent être déposés au plus vite. Les projets pourraient porter sur l'enfouissement de réseaux (si ce n'est pas pris par ERDF), la réhabilitation du cimetière, la construction d'un atelier communal, réfléchir à des gares de stationnement en campagne, au financement de mises aux normes d'assainissement non collectif par le biais d'une association gestionnaire, la salle des fêtes.

Parallèlement à l'enveloppe PAP communale, la commune de St Cyr propose un projet de création de Pôle Santé porté par la CCPL afin de prévenir des déserts médicaux en zone rurale, financé par l'enveloppe PAP de la CCPL. Une rencontre à ce sujet doit avoir lieu avec les maires de St Cyr, Montjean, Ruillé, Loiron, La Gravelle et Beaulieu.

Demande de subvention Familles Rurales de Le Pertre/St Cyr : Monsieur Le Maire fait part d'une demande de subvention de l'association Familles Rurales de Le Pertre/St Cyr pour le centre de loisirs du mois d'août sur la base de 5 €/jour et par enfant. Soit une subvention totale de 147.50 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal REFUSE cette participation arguant que la commune reste engagée avec familles rurales de Montjean/Beaulieu pour le centre de loisirs et qu'il faut soutenir et encourager cette association.

Primes de fin d'année :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal FIXE à 684 € le montant net des primes de fin d'année 2009 calculé comme suit :

2/3 de 684 € pour tous les agents (prime fixe) + 1/3 de 684 € au prorata du temps de travail
Soit un montant brut de prime de fin d'année s'élevant à **4558.11 €** et qui se décompose comme suit :

Agent - Montant de la prime nette	Calcul de la prime Brut
FOUBERT Maurice : 684.00 € Net Agent CNRACL non soumis au 1%	Temps plein : 684 € (684 X 100) : 87.24= 784.04 € Brut
CORNEE Martine : 527.63 € Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	(684 x 2/3) + (684x1/3x11/35) (527.63x100) : 82.49 = 639.65 € Brut
FOURNIER Claudine : 618.84 € Net Agent IRCANTEC soumis au 1%	(684 x 2/3) + (684x1/3x25/35) (618.84 X 100) : 81.587 = 758.51 € Brut
PAILLARD Catherine : 166.08 € Net Agent CNRACL non soumis au 1%	(684 x 3/12X2/3) + (684x3/12x1/3x32/35) (166.08 X 100) : 90 = 184.56 € Brut
GOUGEON Catherine : 612.34 € Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	(684 x 2/3) +(684x1/3x24/35) (612.34x100) : 82.49 = 742.32 € Brut
FOUBERT Jocelyne : 566.74 € Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	(684x 2/3) + (684x1/3x17/35) (566.74x100) : 82.49 = 687.04 € Brut
FOUBERT Hélène : 669.06 € Net Agent CNRACL non soumis au 1%	(684 x 9/12x2/3) + (684x9/12x1/3x32/35) (669.34 X100° / 87.84 = 761.99 € Brut

Devis pour états des lieux de l'Epi d'Or :

Monsieur le maire propose 2 Devis d'huissiers pour l'état des lieux du commerce l'Epi d'Or :

Etude de Maître AUGER-GOHIER 256.52 € HT

Etude de Maître LUCAS-DECHAINTE 250.00 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, juge utile l'établissement d'un état des lieux afin de prévenir tout litige ultérieur et retient la proposition de Me LUCAS-DECHAINTE pour 250 € HT tout compris.

Remboursement ORANGE trop versé

Lors du changement d'abonnement internet pour la classe des CP – CE1 un abonnement de 5 € a été mandaté à tort. La société ORANGE les a remboursé sous forme de chèque bancaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE le chèque de 5 € et charge Monsieur le Maire de procéder à l'émission du titre de recettes correspondant.

Adhésion du SIAEP au SYMBOLI: Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable au SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations dans les termes ci-dessous exposés :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon, un maître d'ouvrage capable d'intervenir à l'échelle du bassin pour l'amélioration et la préservation de la qualité de l'eau et notamment la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et non agricoles hors assainissement non collectif fait défaut.

Après examen des possibilités, il s'est avéré que le Syndicat mixte du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations, regroupant le Syndicat de bassin de l'Oudon sud et le Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon, était le plus à même de porter ce sujet.

Après examen des modalités techniques, juridiques et financières, il est proposé que le SY.M.B.O.L.I. s'attribue la compétence « reconquérir la qualité de l'eau brute en s'attachant à la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et non agricoles hors assainissement non collectif » dans le cadre de l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

Dans ce cadre, il sollicite l'adhésion du SIAEP de LOIRON en charge de l'alimentation en eau potable pour qu'il participe à l'effort pour le retour au bon état des masses d'eau et la reconquête de la qualité de l'eau brute,

Par ailleurs, le SYndicat Mixte du bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions aurait une durée illimitée et son territoire d'intervention serait le bassin versant de l'Oudon, il serait donc le plus à même de porter la Commission Locale de l'Eau Oudon.

Conformément à l'article L5212-32 du Code des Collectivités Territoriales, la commune étant adhérente au SIAEP de LOIRON, le Conseil municipal doit se prononcer pour l'adhésion de ce Syndicat à une autre structure.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable à l'adhésion du SIAEP de LOIRON au Syndicat mixte du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions,

Précise que la participation financière est proportionnelle à la surface du SIAEP de LOIRON comprise dans le bassin versant de l'Oudon,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,

Compte rendu réunions :

Fête au pays : bilan moral satisfaisant et fête reconduite dans 3 ans.

Divers :

Architecte paysager : il peut être consulté à compter de 2010 auprès de la CCPL pour les particuliers et les communes à titre de conseils uniquement.

Panneaux SAS Signalisation : Les panneaux sont arrivés, Marc ROCHER propose à la commission des chemins de réaliser ces travaux une journée et de louer une tarière Ø120 pour un prix de location de 49 €/ jour + 8 € d'assurance. Le Conseil donne son ACCORD.

Voirie : les chemins à prévoir sur 2010 sont le chemin de Neuville et le chemin de la Rousselière, ainsi que du curage de fossé et des travaux sur le chemin de la Touffinière à financer par moitié avec la commune de Cossé le Vivien.

Logement communal du 11 rue de la Moisson : M. PELÉ & Melle EUSEBE souhaitent prendre ce logement à partir du 1^{er} décembre au prix de 290 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son ACCORD.

Repas Epi d'Or : le 27 novembre à 20 h un repas à l'Epi d'Or est organisé pour le Conseil Municipal et leur conjoint. Inscription à la mairie.

Trompette : les différentes commissions sont invitées à préparer leur article.

PROCHAINE RÉUNION LE 24 NOVEMBRE 2009 à 20H